



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2025/30

Date d'envoi de la convocation : 3 avril 2025

Date d'affichage de la convocation : 3 avril 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 10 avril 2025

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. RANEBI, M. DURAND, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme KLINGELSchMITT, M. MAUGEIN.

Absents excusés ayant donné procuration : M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir Mme LAMY ; Mme PILLON, pouvoir à M. ROUVIER. ; Mme BAILLON, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme GILI-TOS, pouvoir à Mme SAVIN ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN, M. TOUZOT, pouvoir à M. MAUGEIN.

Absent

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 6

Votants : 29

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Attribution des subventions aux associations,

Rapporteur : *Monsieur Bernard MICHAUD*

Toutes les associations pour lesquelles il est proposé l'attribution d'une subvention ont rempli les conditions nécessaires à la prise en compte de leur dossier de demande, à savoir transmettre les documents comptables et motiver leur demande.

La commission « subventions aux associations » s'est réunie le 28 janvier 2025 et a examiné les propositions de subventions pour l'année 2025.

Il est précisé que le versement des subventions pourra être réalisé, en une seule fois, dans le mois qui suit le vote en Conseil Municipal pour l'ensemble des associations à l'exception des associations liées à la commune par une convention d'objectifs et de moyens.

Pour ces dernières, un premier versement à hauteur de 70% du montant voté sera effectué dans le mois suivant le vote en Conseil Municipal, et le solde sera versé conformément aux dispositions prévues dans la convention.

Vu l'avis de la commission « subventions aux associations », réunie le 28 janvier 2025 ;

SUBVENTIONS 2025			
Associations	Rappel montant voté 2024	Demande association 2025	Montant proposé
Associations sportives			
Avenir Sportif de Genay Football	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
Arts Martiaux Genay	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Club Ganathain de Badminton	3 300,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €
Gym Volontaire Genay	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
A.S.Genay Handball	6 370,00 €	19 395,00 €	14 000,00 €
LDS Danse	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Danse Passion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
U.S.T.G	300,00 €	350,00 €	350,00 €
VTT Ganathain	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Aikido	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ACVS Athlétisme	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL Associations sportives	30 920,00 €	50 195,00 €	38 500,00 €
Associations non sportives			
Comité des Fêtes	9 000,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €
Cécilienne	28 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
Chantereine	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Les Comédiens du Fortin	400,00 €	1 960,00 €	400,00 €
Giana	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
Genêts d'or	0,00	1 500,00 €	0,00
L.A.C.I.M	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Les Jardiniers du Dimanche	1 000,00 €	700,00 €	500,00 €
Sou des Ecoles	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Les Arts a Genay	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Club Philatélique	450,00 €	0,00 €	450,00 €
Agape	1 300,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €
Academie des Dombes	250,00 €	0,00 €	250,00 €
Inter Classes	1 500,00 €	2 750,00 €	750,00 €
GAIMALIS	2 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Ganabress	800,00 €	1 500,00 €	800,00 €
TOTAL Associations non sportives	49 450,00 €	51 160,00 €	44 700,00 €
Collèges et Lycées			
AS Lycée Rosa Parks	200,00 €	0,00 €	200,00 €
AS Collège Jean Renoir	200,00 €	0,00 €	200,00 €
OCCE JY Cousteau	20 250,00 €	0,00 €	20 250,00 €
TOTAL Collège et lycée	20 650,00 €	0,00 €	20 650,00 €
Associations Caritatives			
Les restaurants du Cœur	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Secours Catholique	500,00 €	600,00 €	500,00 €
Secours populaire	500,00 €	0,00 €	500,00 €
ADAPEI 69	200,00 €	0,00 €	200,00 €
EHPAD CLAIRVAL soleil d'automne	200,00 €	200,00 €	200,00 €

Accueil de jour aux lucioles	550,00 €	600,00 €	550,00 €
CSF	1 500,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €
Une rose un espoir	600,00 €	1 000,00 €	500,00 €
ONG Lueurs d'espoir	0,00 €	10 800,00 €	0,00 €
Amicale des Pompiers		0,00 €	200,00 €
AGIVR beaujolais val de Saône Handicap	0,00 €	600,00 €	0,00 €
TOTAL Cartitatives	7 050,00 €	17 700,00 €	6 950,00 €
Formation			
Chambre des métiers	750,00 €	0,00 €	750,00 €
MFR ANSE		50,00 €	50,00 €
Ain Domicile Service	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
TOTAL Formation	1 250,00 €	1 050,00 €	1 300,00 €
Institutionnelles			
Mission locale	8 887,05 €	0,00 €	8 887,05 €
Coordination sociale Gendarmerie	5 500,00 €	0,00 €	5 500,00 €
CIDFF	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
TOTAL Institutionnelles	17 487,05 €	3 100,00 €	17 487,05 €
TOTAL	126 807,05 €	123 205,00 €	129 587,05 €

Les Conseillers Municipaux : Monsieur FOUGERE et Monsieur SOTHIER, **membres du bureau d'une association** dont une subvention est débattue, ne peuvent pas prendre part au vote et sont invités à sortir de la salle.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** les modalités d'attribution des subventions aux associations,
- **APPROUVER** les montants individuels de subventions 2025 tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

VOTE	Pour	27	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'Unanimité</i>			

La Secrétaire,



**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 15 avril 2025

- publication sur le site internet de la Ville le 15 avril 2025